

FORUM PAG-PNA SUR LE TRANSFERT ET L'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES SUD-SUD

THEME : Enseignements sur la formulation du mandat et du mécanisme de coordination institutionnel pour le processus PNA

Présenté par

Madame YAOU Mery, chef de Division de la lutte contre les changements climatiques

PLAN DE PRESENTATION

- ▶ I. PHASE PREPARATOIRE
- ▶ II. VISION, OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS
- ▶ III. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DU PROCESSUS PNA
- ▶ IV. LECONS TIREES

PHASE PREPARATOIRE

- ▶ le lancement du processus de planification nationale d'adaptation ;
- ▶ l'identification et le recensement des informations disponibles et évaluation des lacunes et des besoins liés à la création d'un environnement propice pour le processus PNA ;
- ▶ l'évaluation des lacunes en matière de capacités et des faiblesses liées au processus PNA dans le cadre du premier atelier SNAP (Stocktaking National Adaptation Planning) ;
- ▶ le renforcement de capacités des membres du comité technique de coordination et des acteurs sectoriels ; et
- ▶ la définition du mandat et la mise en place du comité technique de coordination du processus d'intégration de l'ACC dans la planification et la budgétisation au Togo par arrêté interministériel N° 008/2014/MPDAT/MEF/MERF du 21 juillet 2014.

VISION, OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS

► VISION

► La vision du plan national d'adaptation aux changements climatiques du Togo (PNACC) est : « ***À l'horizon 2030, le développement socioéconomique du Togo est durablement assuré et la résilience des populations vulnérables renforcée, grâce à la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques***».

Ainsi libellée, cette vision prend en compte les enjeux et défis majeurs tels que :

- (i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- (ii) la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales ;
- (iii) la santé publique et le cadre de vie ; et
- (iv) la protection des moyens de subsistance des couches vulnérables.

VISION, OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS

▶ OBJECTIFS

▶ L'objectif global est de contribuer à une croissance inclusive et durable au Togo à travers la réduction des vulnérabilités, le renforcement des capacités d'adaptation et l'accroissement de la résilience face aux changements climatiques.

▶ Il s'agit spécifiquement de :

▶ (i) assurer l'intégration systématique de l'ACC dans la planification et la budgétisation ;

▶ (ii) renforcer les capacités des parties prenantes ;

▶ (iii) sensibiliser les décideurs sur la nécessité de la prise en compte de l'ACC dans les documents de planification ;

▶ (iv) sensibiliser la population afin de la préparer à construire sa résilience face aux changements climatiques ;

▶ (v) améliorer les connaissances et le savoir-faire locaux et les meilleures pratiques endogènes en lien avec les changements climatiques ; et

▶ (vi) renforcer le cadre de concertation entre toutes les parties prenantes nationales pour une lutte coordonnée contre les changements climatiques.

VISION, OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS

► PRINCIPES DIRECTEURS

La formulation et la mise en œuvre du plan national d'adaptation du Togo aux effets néfastes des changements climatiques repose sur les principes suivants :

- l'appropriation nationale,
- la responsabilisation des acteurs,
- la gestion axée sur les résultats,
- la cohérence des interventions,
- la durabilité des interventions,
- la prise en compte de la dimension genre,

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DU PROCESSUS PNA

Dans le cadre du processus PNA, les organes suivants ont été mis en place :

- ▶ (i) le Comité technique de coordination du processus d'intégration de l'ACC dans la planification et la budgétisation au Togo ;
- ▶ (ii) l'équipe de rédaction du guide d'intégration de l'ACC dans les documents de planification ; et
- ▶ (iii) l'équipe de formulation du document PNACC.

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DU PROCESSUS PNA

- ▶ *i. Comité technique de coordination*
- ▶ Mis en place par arrêté interministériel N° 008/14/MPDAT/MEF/MERF du 21 juillet 2014, le Comité a pour mandat de coordonner le processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation au Togo.
- ▶ A cet effet, il donne des orientations pour l'intégration de l'ACC ;
- ▶ organise la communication et la sensibilisation sur le processus PNA ;
- ▶ fait le suivi-évaluation du processus d'intégration de l'ACC ;
- ▶ approuve et contrôle les activités d'intégration de l'ACC ;
- ▶ coordonne l'élaboration et assure le contrôle de la qualité des différents produits issus du processus d'intégration de l'ACC ; et
- ▶ rend compte aux ministres de l'avancement, des succès, des contraintes et des approches de solutions.
- ▶ Ce comité est composé des ministères clés (11), des ONG et du secteur privé. Il est présidé par le ministère de la planification du développement.

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DU PROCESSUS PNA

▶ ii. *Equipe de rédaction du guide d'intégration de l'ACC dans les documents de planification*

Mise en place par le Comité technique de coordination en concertation avec la Direction de la planification et des politiques de développement, cette équipe a pour mission d'élaborer le guide d'intégration l'ACC dans les documents de planification afin d'aider les acteurs de la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE) à intégrer l'ACC dans les documents de planification.

▶ iii. *Equipe de formulation du plan national d'adaptation*

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire et multisectorielle dont la mission est de préparer le document de référence PNACC. Elle est appuyée dans sa mission par un consultant national.

LECONS TIREES

Le processus de préparation du PNA du Togo a permis:

- ▶ Une prise de conscience des décideurs et des acteurs sectoriels de l'urgence d'agir en prenant des mesures adéquates en matière d'adaptation et de CC;
- ▶ Une amorce du principe d'appropriation à travers la vérification de la prise en compte des CC dans le budget national au niveau du ministère de la planification;
- ▶ Renforcement de capacité des membres des comités technique de coordination et de rédaction du document PNA;

Limites ou difficultés

- ▶ Participation limitée des acteurs locaux;
- ▶ Difficulté de définition des indicateurs de l'adaptation;
- ▶ Absence d'indicateurs de genre.